

Commune d'EPINOY

PV 2024 05 27



Conseil Municipal

Séance du lundi 27 mai 2024 à 20 h 00

PROCÈS VERBAL

Date de convocation : 21 mai 2024

Présents :

Mme Corinne DELEVAQUE, M. Emmanuel BUSTIN, Mme Maryvonne MACCHIA, M. Jean-Michel BEZE, Mme Estelle BOTTE, Mme Nadia CAPON, M. Romain CRAPOULET, Mme Chantal DESCARPENTRIES, M. Fabrice LIBERAL, M. Mickaël MONIEZ, Mme Sylvie POREZ, Mme Patricia VANOSTENDE

Excusés : Isabelle SEGARD

Absents :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mme Patricia VANOSTENDE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 29 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

Commune d'EPINOY

ORDRE DU JOUR

N° 01 : Salle des Fêtes – Vérification périodique des installations électriques, des moyens de secours et des installations de chauffage gaz et cuisson

N° 02 : Rénovation de l'éclairage public – Demande de subvention au Conseil Départemental du Pas-de-Calais au titre du produit des amendes de police

N° 03 : Rénovation de l'éclairage public – Demande de Subvention à la FDE du Pas-de-Calais au titre de la Suppression des Eclairages Vétustes pour l'Environnement (SEVE)

N° 04 : Rénovation de l'éclairage public – Demande de Subvention à la CC Osartis Marquion au titre des fonds de concours pour l'année 2024

N° 05 : Modifications budgétaires – Année 2024

N° 06 : Modifications budgétaires – Année 2024

Commune d'EPINOY

<p><u>N° 1 : Délibération n° 2024 - 017</u> <i>Pour : 12</i> <i>Contre : 00</i> <i>Abstention : 00</i></p>	<p>SALLE DES FETES – VERIFICATION PERIODIQUE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES, DES MOYENS DE SECOURS ET DES INSTALLATIONS GAZ</p>
--	---

Madame le maire expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire de faire passer périodiquement un bureau de contrôle chargé de la vérification des installations électriques, des moyens de secours et des installations de chauffage gaz et cuisson à la salle des fêtes communale.

Elle dépose sur le bureau la proposition de contrat de BUREAU VERITAS EXPLOITATION de LIEVIN et demande à l'Assemblée de se prononcer concernant cette affaire.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

Vu les dispositions du Code des Marchés Publics,

- **AUTORISE** le maire à signer le contrat précité pour un montant de 1 202,20 € ht pour l'année 2024.
- **DIT** que ce contrat prend effet au 01/01/2024 pour une durée de UN an, renouvelable trois fois, avec possibilité de résiliation annuelle par l'une ou l'autre des parties, trois mois avant la date d'échéance du contrat.

<p><u>N° 2 : Délibération n° 2024 - 018</u> <i>Pour : 12</i> <i>Contre : 00</i> <i>Abstention : 00</i></p>	<p>RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – DEMANDE DE SUBVENTION A LA CC OSARTIS MARQUION AU TITRE DES FONDS DE CONCOURS POUR L'ANNEE 2024</p>
--	--

Madame le maire expose à l'Assemblée son intention de procéder aux travaux de rénovation de l'éclairage public. Elle précise que le montant prévisionnel hors taxes des travaux s'élève à la somme de 49 380,00 €.

Elle informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire, dans sa séance du 15 avril 2024, a validé les modalités de mise en place d'un fonds de concours à destination des communes rurales pour l'année 2024 et que la commune peut prétendre à une aide financière maximale de 6 000,00 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

- **APPROUVE** l'opération précitée dont le montant prévisionnel hors taxes s'élève à la somme de 49 380,00 €.
- **SOLLICITE** auprès de la CC Osartis Marquion, une subvention d'un montant de 6 000,00 € au titre du fonds de concours pour l'année 2024.
- **AUTORISE** le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Commune d'EPINOY

<p><u>N° 3 : Délibération n° 2024 - 019</u> <i>Pour : 12</i> <i>Contre : 00</i> <i>Abstention : 00</i></p>	<p>RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS DE CALAIS AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE</p>
--	---

Madame le maire expose à l'Assemblée son intention de procéder aux travaux de rénovation de l'éclairage public. Elle précise que le montant prévisionnel hors taxes des travaux s'élève à la somme de 49 380,00 €.

Elle informe le Conseil Municipal que la commune peut prétendre à bénéficier d'un soutien du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, au titre des amendes de police.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, une subvention au titre des amendes de police pour l'année 2024.
- **ARRÊTE** le plan de financement de la manière suivante :
 - Montant ht des travaux : 49 380,00 €
 - Produit des amendes de police : 15 000,00 €
 - FDE 62 : 18 200,00 €
 - Fonds de concours : 6 000,00 €
- **AUTORISE** le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

<p><u>N° 4 : Délibération n° 2024 - 020</u> <i>Pour : 12</i> <i>Contre : 00</i> <i>Abstention : 00</i></p>	<p>RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – DEMANDE DE SUBVENTION A LA FDE 62 AU TITRE DE LA SUPPRESSION DES ECLAIRAGES VETUSTES POUR L'ENVIRONNEMENT (SEVE)</p>
--	--

Madame le maire expose à l'Assemblée son intention de procéder aux travaux de rénovation de l'éclairage public. Elle précise que le montant prévisionnel hors taxes des travaux s'élève à la somme de 49 380,00 €.

Elle informe le Conseil Municipal que la commune peut bénéficier d'un soutien de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais, au titre de la suppression des éclairages vétustes pour l'environnement (SEVE).

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

- **APPROUVE** l'opération précitée dont le montant prévisionnel hors taxes s'élève à la somme de 49 380,00 €.
- **SOLLICITE** auprès de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais, au titre de la suppression des éclairages vétustes pour l'environnement (SEVE).
- **AUTORISE** le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Commune d'EPINOY

<p><u>N° 5 : Délibération n° 2024 - 021</u></p> <p><i>Pour : 12</i> <i>Contre : 00</i> <i>Abstention : 00</i></p>	<p>MODIFICATIONS BUDGETAIRES – ANNEE 2024</p>
--	--

Madame le MAIRE expose à l'Assemblée que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2024 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

N° art.	Intitulés des articles	Diminution des crédits déjà alloués	Augmentation des crédits
DI – 203.24	Frais d'études rénovation trottoirs rue des Ferronniers		3 000,00 €
DI – 231.24	Rénovation trottoirs rue des Ferronniers		100 000,00 €
DI – 231	Immobilisations corporelles en cours	103 000,00 €	

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

<p><u>N° 6 : Délibération n° 2024 - 022</u></p> <p><i>Pour : 12</i> <i>Contre : 00</i> <i>Abstention : 00</i></p>	<p>MODIFICATIONS BUDGETAIRES – ANNEE 2024</p>
--	--

Madame le MAIRE expose à l'Assemblée que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2024 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

N° art.	Intitulés des articles	Diminution des crédits déjà alloués	Augmentation des crédits
DI – 203.25	Frais d'études aménagements et réseaux concessionnaires		16 000,00 €
DI – 231.25	Aménagements et réseaux concessionnaires		30 000,00 €
DI - 231	Immobilisations corporelles en cours	46 000,00 €	

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Commune d'EPINOY

Questions diverses :

- Signature d'une convention de maîtrise d'œuvre avec CIBLE VRD pour l'aménagement et réseaux concessionnaires au droit du 1 rue du Presbytère pour un montant ht de 7 480,00 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Patricia VANOSTENDE.



Corinne DELEVAQUE.

